



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

131, Cours Genet - Z.I L'Ormeau de Pied
CS 70510 - 17119 SAINTES-CEDEX

-:-:-:-:-

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 FEVRIER 2025

Date de convocation : le 07/02/2025

Nombre de Délégués en exercice : 110

Nombre de Délégués présents : 56

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PELLETIER

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 13 FÉVRIER à 10 HEURES 00,

Le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle du Relais du Bois Saint Georges – 132 Cours Genêt 17100 SAINTES, sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ETAIENT PRESENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Dominique BOUCARD ; M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Mme Pascale LEYON ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l'ILE D'OLÉRON : M. Bruno GAILLOT ;
- Canton de l'ILE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ;
- Canton de LA JARRIE : M. Jean-Louis LÉGER ; M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de LAGORD : M. André TURCOT ; M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD ; M. Patrick BOUILLON ; Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD ; M. Gérard COTARD ; M. Jean-Michel VELEZ ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PROUTEAU ; M. Jacques GARDRÉ ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Jean-Yves THOMAS ; M. Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ; M. Jean-Michel CHATELIER ; M. Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN ; M. Bernard JAULIN ;

- Canton de THÉNAC : Mme Nadine DILLENSEGER ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Jean-Philippe GUIGNOUARD ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Daniel FRADIN ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ; M. Laurent CHANTOURY

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : M. Denis ROUYER ;
- SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO : M. Jean-Luc FOURRÉ ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : M. Philippe NEAU ;
- CDC du BASSIN DE MARENNES : M. François SERVENT ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : M. Jean-Claude GRENON ; M. Philippe GACHET ;
- CDC de GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC HAUTE SAINTONGE : Mme Cécile BIRON ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : M. Dominique FAYS ;

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Hervé DE BLEECKER ; M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : M. Patrick ANTIER ; M. Alain SERIS ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Mme Martine BELLOTTI LEMONNIER ; M. Elisée BRUNET ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Stéphane COLIN ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLENEAUD ;
- Canton de MARANS : M. Daniel BOURSIER, M. Philippe NERON, M. Michel ANNÉREAU ; M. Florent YON
- Canton de MARENNES : M. Michel REMPAULT ;
- Canton de ROYAN : Mme Roselyne ZELECHOWSKI ; M. Stéphane DEVOUGE,
- Canton de SAUJON : M. Pascal FERRÉ ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ; M. Thierry PILLAUD ; M. Jérôme BRUNET ; M. Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Gaël CHARPENTIER ; M. Christian BRUNET ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Johann LÉBOUCQ ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Gérard PONS ; Mme Christèle MORIN ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : M. Thierry LESAUVAGE
- CDA ROYAN ATLANTIQUE : M. Bernard LAUMONIER ; M. Serge ROY ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : M. Francis GRELLIER ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : M. Joël DANSART ;
- CDC AUNIS SUD : M. Olivier DENECHAUD ; M. François PELLETIER ;
- CDC DU BASSIN DE MARENNES : M. Patrice BROUHARD ;
- CDC DE LA HAUTE SAINTONGE : M. Bruno ROBERT ;
- CDC DE L'ILE D'OLÉRON : M. Patrick GAZEU, M. Luc COIFFÉ ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Mme Annie POINOT-RIVIERE ;
- SIVOM du CANTON DE JONZAC : M. Patrick BERTHELOT ; M. Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CESAIRE : Mme Géraldine DESRENTES ;
- SICN MONGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : M. Jean-Marc PAILLE ; M. Jean-Luc BERTRAND ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCLOUX ECOYEUX : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : M. Michel GÉNOUÉL ;
- DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME : M. Alexandre GRENOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.5211-36, D.2312-3 et D.5211-18-1, qui rend notamment obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de permettre au Comité syndical de débattre sur les grandes orientations du prochain budget,

Vu la loi du 7 Août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 Juin 2016 n° 2016-841, qui a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu formalisé dans un rapport soumis au vote,

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 Novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Considérant que doit être présenté par le Président, dans un délai de dix semaines précédant l'examen des budgets primitifs, un rapport prévu à l'article L.2312-1 du CGCT sur les orientations budgétaires du Syndicat Départemental de la Voirie,

Considérant les présentations par M. le Président contribuant au rapport d'orientations budgétaires,

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Considérant que le rapport est transmis par le Syndicat Départemental de la Voirie à la Présidente du Département, aux maires des communes et Présidents d'EPCI qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège du Syndicat Départemental de la Voirie dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé,

DECIDE

- ✓ **De prendre acte** du rapport ci-annexé d'orientations budgétaires présenté pour l'année 2025 et des débats intervenus.
- ✓ **De charger** Monsieur le Président d'effectuer les formalités décrites ci-dessus concernant la transmission, la mise à la disposition du public et la publication du rapport ci-joint.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Loïc GIRARD



Le Secrétaire de séance,

M

Michel PELLETIER

Auteur de l'acte : M. Loïc GIRARD – Président

Date de publication de l'acte sur le site internet de la collectivité :